

**Examen du commerce des peaux d'ours blanc au Canada, 1974-1975**par Pauline Smith¹ et Ian Stirling²**Résumé**

En 1974-1975, les six sociétés de vente aux enchères qui effectuent la mise en marché des peaux d'ours blancs canadiennes se sont chargées d'à peu près le même nombre de peaux que lors des deux années précédentes. La diminution de 46% du nombre des nouvelles peaux mises aux enchères en 1974-1975 s'explique par l'ampleur du solde de peaux de l'année précédente. Le Japon est encore le principal acheteur. Le prix moyen obtenu par les sociétés de vente aux enchères accuse une baisse de 60% par rapport aux niveaux de 1973-1974.

Le prix moyen obtenu par les chasseurs aborigènes n'a pas diminué d'autant, ce qui peut être un indice d'augmentation de la vente sur place. Deux établissements seulement ont tenu des chasses sportives et, des quatre prises d'ours autorisées en conséquence, il n'en est survenu que deux. On trouvera en annexe un tableau des prises d'ours blanc en fonction de leur contingentement entre les divers ressorts pertinents du pays.

Introduction

Le présent texte constitue un état sommaire de la question du commerce des peaux d'ours blanc, y compris tant la réglementation pertinente que les statistiques de ce marché au Canada en 1974-1975. Smith et Jonkel (1975a et b) ont déjà présenté des examens annuels de ces données pour 1972-1973 et 1973-1974.

Le nombre de peaux d'ours blanc manutentionnées et vendues par les sociétés pelletières de vente aux enchères au Canada en 1974-1975 a été à peu près le même qu'en 1973-1974. La tendance à la baisse du cours de la peau d'ours blanc, commencée début 1974, se poursuivait encore à la fin de la période étudiée.

Les sources

La Western Canadian Raw Fur Auction Sales achète ses fourrures des chasseurs eux-mêmes, de coopératives d'Inuit (esquimaudes) et du Service de commercialisation des fourrures des TNO. De plus, l'Administration des Territoires du Nord-Ouest vend les peaux confisquées et celles des animaux qu'il est nécessaire d'abattre. La Compagnie de la baie d'Hudson obtient ses peaux d'ours blanc de ses Magasins du Nord, de coopératives d'Inuit et des chasseurs eux-mêmes. L'Hudson's Bay and Annings se procure les siennes par l'entremise de la Compagnie de la baie d'Hudson à Montréal, et au cours des quatre dernières années, le nombre des peaux était comme suit: 2 en 1972, 55 en 1973, 26 en

1974 et 21 en 1975. La Dominion Soudack Fur Auction Sales de Winnipeg achète ses peaux de coopératives d'Inuit et des chasseurs eux-mêmes. Le ministère royal du commerce groenlandais vend des peaux d'ours abattus par des chasseurs aborigènes du Groenland.

Au Manitoba, les peaux des ours qui causent des problèmes et sont abattus par les agents de conservation ou la Gendarmerie Royale du Canada appartiennent à la Couronne et ne peuvent être vendues que par le gouvernement de la province, par voie de soumissions cachetées, au profit du trésor provincial. La vente aux enchères s'en fait habituellement une fois l'an, mais, vu la petitesse de leur stock au printemps de 1974, on s'en est alors abstenu. Ces peaux ne furent ainsi offertes aux enchères qu'au printemps de 1975, en même temps que celles prises en 1974-1975.

L'Ontario Trappers Association de North Bay est l'unique organe officiel de commercialisation des peaux d'ours abattus par les Indiens de l'Ontario.

La Western Canadian Raw Fur Auction Sales touche une commission de 6%, la Compagnie de la baie d'Hudson et la Dominion Soudack, 7% et l'Ontario Trappers Association 5%. Après une vente aux enchères effectuée par l'Ontario Trappers Association, déduction est faite des frais de manutention ainsi que de la commission et le solde divisé, une part de 60% allant au chasseur indien et le reste, soit 40%, à la bande à laquelle il appartient.

Le marché

La demande nipponne de peaux d'ours blanc atteint un sommet vers la fin de 1973, en portant le prix maximum à \$3,600 (Smith et Jonkel, 1975a). Bien que leur demande diminue, les Japonais sont encore les principaux acheteurs des plus belles peaux, soit directement des sociétés pelletières comme dans le cas des peaux brutes, soit par l'entremise d'autres négociants canadiens qui les ont préalablement transformées en tapis. Les peaux de qualité inférieure ou de petites dimensions ont pour la plupart été achetées à bas prix par des Canadiens pour le marché intérieur. Le marché américain, lui, est resté fermé.

La baisse de la demande extérieure semble avoir été un facteur significatif du déclin du cours de la peau d'ours blanc aux enchères (tableau 1), d'où stimulation de la demande intérieure. Les peaux ainsi offertes à prix réduit ne trouvant néanmoins que peu d'acheteurs et guère d'enchérisseurs, il en est résulté une tendance à retirer les peaux du marché. En début d'année, le marché était presque léthargique. À Vancouver, des 136 peaux mises aux enchères en janvier 1975 par la Western Canadian Raw Fur Auction Sales, il ne s'en était vendu que 13, soit 10%; en septembre, du fait de l'accroissement de la vente intérieure, le marché s'était amélioré et 66 (54%) des 123 peaux offertes aux enchères étaient vendues (tableau 1). La situation a été sem-

SK

471

C3372

No. 66

dien de la faune, Ottawa K1A 0H3
dien de la faune, Edmonton T5J 1S6

SCF

blable à Montréal où 77 (52%) des 148 peaux offertes par la Compagnie de la baie d'Hudson ont été vendues en 1975. La faiblesse de la demande extérieure était évidente lors des mises aux enchères. Quant à l'Hudson's Bay and Annings Limited de Londres, elle n'a vendu que 26 (29%) des 91 peaux qu'elle a mises aux enchères en 1975 et, lors de son encan de juin, elle retirait du marché la totalité des 83 peaux qu'elle avait d'abord offertes. Toutes les peaux en vente aux encans de Londres proviennent du Canada. À la fin de la saison, la Western Canadian Raw Fur Auction Sales, la Compagnie de la baie d'Hudson et l'Hudson's Bay and Annings Limited avaient encore respectivement en magasin 57, 71 et 65 peaux. Malgré sa lenteur, la rotation des stocks (en 1974-1975, 291 des 484 peaux offertes furent vendues, soit 60%) fut légèrement supérieure à celle de l'année précédente (52%). Ces données tiennent compte de la part qu'a eue l'Hudson's Bay and Annings dans l'offre et la vente: en 1974, elle n'avait vendu aucune peau bien qu'elle en eût alors 44 en solde de 1973 et 26 nouvellement acquises. La saison de la vente des pelleteries aux enchères commence en décembre ou en janvier, selon la société en cause, comme il ressort du tableau 1. Ce tableau comporte aussi, à fins de comparaison, les données d'ensemble de la vente effectuée à Copenhague en décembre 1974 par le ministère groenlandais du commerce, le plus gros vendeur de peaux d'ours blanc hors du Canada. Contrairement au cas des deux années précédentes, on ne put écouler tout le stock: 79 seulement (76%) des 104 peaux offertes trouvèrent preneur, à des prix légèrement inférieurs au cours du marché canadien.

Même si l'offre était à peu près du même ordre de grandeur en 1974-1975 (484 peaux) qu'en 1973-1974 (498), 241 des peaux offertes en 1974-1975 et 44 de celles qui le furent en 1973-1974 étaient des invendues de la saison précédente: le stock offert ne comportait ainsi que 243 nouvelles peaux en 1974-1975 au lieu de 454 en 1973-1974, soit 46% de moins. On ne peut rendre compte du déclin de ce mode de commercialisation par une baisse de la production vu que le nombre des prises d'ours blancs a été à peu près le même en 1974-1975 qu'en 1973-1974 (tableau 2): il s'agit plus vraisemblablement du choix d'un autre mode par les chasseurs. Le prix de la peau aux enchères n'étant réglé au chasseur qu'une fois celle-ci écoulée, vu le fort taux d'invendus en 1973-1974, maints chasseurs avaient alors dû attendre fort longtemps règlement et ce, à des prix qui dégringolaient: beaucoup, l'année suivante, ont préféré la vente sur place, vite conclue.

Le prix moyen tiré des peaux en 1974-1975 était relativement stable, contrairement aux cas de 1973-1974 et de 1972-1973: le prix moyen n'a varié que d'un écart de \$400 à \$700, tandis qu'il avait été sujet à des fluctuations d'une amplitude de \$400 à \$1,900 en 1973-1974 (tableau 1). Tant le prix maximum (\$1,500) que le minimum (\$50) furent obtenus par la Compagnie de la baie d'Hudson et, selon les acheteurs de pelleteries, cet écart ne faisait que refléter sans équivoque l'amplitude de la variation de qualité des peaux offertes. Ce sont celles qui étaient en excellent état et avaient été soigneusement séparées de la chair et préparées qui ont rapporté le plus. Certaines peaux de qualité inférieure ne se prêtaient qu'à la fabrication de mouches pour la pêche et se

sont donc vendues au plus bas prix. La comparaison des prix moyens obtenus des peaux respectivement en 1973-1974 et en 1974-1975 par les trois principales sociétés de vente aux enchères révèle en chaque cas une baisse d'environ 60%, la Compagnie de la baie d'Hudson étant la plus affectée (tableau 3). Cette tendance contrastait nettement avec le cas de l'année précédente où l'on avait vu des augmentations de 25 à 30%.

L'état du marché des pelleteries a un effet direct, quoique à retardement, sur le prix payé aux chasseurs aborigènes. On trouvera au tableau 4 l'énoncé, pour chaque établissement, des prix moyens dont on sait qu'ils furent payés aux chasseurs aborigènes, tant pour 1974-1975 que pour 1973-1974. Ces données sont tirées des formules de déclaration de prise d'ours blanc du SCF remplies par les agents du service de la faune aquatique et terrestre des TNO, les gestionnaires d'établissement, les agents de la Gendarmerie Royale, etc.

L'effet est obscur du mode de mise en marché sur le prix moyen obtenu par les chasseurs en 1974-1975. En 1973-1974, ce sont les chasseurs qui transigeaient directement avec le magasin ou la coopérative de leur localité qui éco-pèrent des plus bas prix (de \$500 à \$900), tandis que les chasseurs qui vendaient leurs peaux aux sociétés de ventes aux enchères, soit directement, soit par l'entremise du Service de commercialisation des fourrures des TNO, recevaient les prix moyens les plus élevés (de \$1400 à \$1880). L'Administration des Territoires du Nord-Ouest avance au chasseur un montant pouvant atteindre 75% de la valeur estimée de la peau, le reste lui étant versé après la vente. Néanmoins, les chasseurs n'ont confié à ce service en 1974-1975 que 36 peaux d'ours blanc, soit 73% de moins que les 131 pour lesquelles ils en avaient fait autant en 1973-1974. Le prix moyen relativement élevé (\$959) obtenu par les chasseurs d'Arctic Bay est probablement en partie le fait de ce mode de mise en marché car, des onze peaux d'ours abattus là, il s'en vendit huit par l'entremise du Service de commercialisation des fourrures des TNO. Par contre, à Gjoa Haven, on recourut aussi à ce service dans le cas de huit peaux sur neuf d'offertes pour ne tirer, tant d'elles que d'une dixième, invendue de la saison précédente, qu'un prix moyen de \$333, un des plus bas qu'on sache pour 1974-1975: s'agissait-il de peaux de qualité inférieure? Dans certains établissements, tels Tuktoyaktuk, Sachs Harbour et Sanikiluaq, les chasseurs en sont revenus à la pratique de la vente directe, sur les lieux.

L'écart des prix moyens payés aux chasseurs s'était fort étreci depuis l'année précédente, passant de >\$1,000 en 1973-1974 à \$600 en 1974-1975. C'est la limite supérieure de l'écart qui a été la plus affectée, accusant de 1973-1974 à 1974-1975 un déclin de près de \$1,000, alors que la limite inférieure ne s'abaissait que dans une moindre mesure.

Le prix moyen obtenu par les chasseurs aborigènes a diminué depuis 1973-1974, mais il a connu chez les sociétés de vente aux enchères une baisse encore plus marquée, comme il ressort de la comparaison des tableaux 3 et 4. Il se peut que l'ampleur moindre de la baisse des prix dans le cas des transactions effectuées sans intermédiaire manifeste une augmentation de la proportion de celles-ci conclues avec des particuliers guère au fait de la faiblesse actuelle du cours de

la peau d'ours blanc non plus que de la variation de qualité qu'elle peut présenter. Il est probable que cet état de choses est transitoire et que le cours baissera même pour ce mode de commercialisation, même si aucune tendance ne se laisse encore discerner vu le manque de données.

Le déclin du rapport de la chasse à l'ours blanc en 1974–1975 ne semble guère, jusqu'ici, avoir affecté la propension à la pratiquer. Tous les établissements du Territoire du Nord-Ouest sauf quatre se sont pleinement prévalu des contingents qui leur étaient alloués et cinq d'entre eux ne disposaient en 1974–1975 que de contingents réduits vu qu'ils avaient l'année précédente crevé le plafond qui leur était imposé. Certains établissements (Coral Harbour, Eskimo Point, Spence Bay et Pelly Bay) avaient, quelques semaines à peine après l'ouverture de la saison, le 1^{er} octobre*, presque atteint la limite à laquelle on les avait assujettis. Il est par ailleurs d'autres établissements (Sachs Harbour, Cambridge Bay, Pangnirtung, et Grise Fiord) dont les habitants ne chassèrent l'ours blanc qu'au printemps, quand la peau en était à son meilleur et valait donc davantage. Contrairement au cas de l'année précédente, le plafonnement a été respecté par tous les établissements. Tant de ce fait que de celui de l'amenuisement de certains contingents, la somme des prises a été un peu moindre en 1974–1975 que l'année d'avant. Pour peu que le cours se stabilise ou poursuive sa chute, les chasseurs aborigènes pourraient en venir à un choix plus rigoureux, et du moment de l'année où chasser et de telles caractéristiques de leur proie que ses dimensions et son état afin d'en tirer le maximum de profit. Il y aurait lieu de décourager la chasse estivale à l'ours blanc et la prise d'ours, fait surtout des Inuit du Québec ainsi que des Indiens du Québec et de l'Ontario, vu que cette pratique ne donne que des peaux de peu de valeur. En général, plus la peau est grande, plus elle a de valeur (tableau 6). Selon les acheteurs de pelleteries, la valeur de la peau est souvent réduite parce qu'on l'a séparée de la chair au petit bonheur, ce qui laisse de nombreuses entailles dans le cuir; il en est de même du grattage négligent ou de trop près, qui dégage les poils radiculaires, d'où chute de la fourrure lors de la préparation de la peau. L'incidence sur la valeur n'est pas meilleure du séchage à la va-vite, de l'élongation incomplète ou d'une peau tachée.

La chasse sportive à l'aide de guides inuit

En 1973–1974, seulement deux établissements des Territoires du Nord-Ouest, Paulatuk et Pond Inlet, offraient d'exécuter une partie de chasse sportive. Des quatre prises permises, il ne s'en fit que deux. Deux chasseurs revinrent bredouille (tableau 5). Conformément à l'Ordonnance du Gibier des TNO, de 1968, on autorise, depuis janvier 1970 et sur demande d'établissements particuliers, des chasses sportives comportant un nombre maximum fixe de prises, à déduire obligatoirement du contingent de l'établissement en cause, que ces prises soient effectives ou non; la vérification se fait par l'emploi obligatoire, pour toute prise, d'étiquettes à y apposer qui ne sont délivrées à chaque établisse-

ment qu'en nombre restreint: en cas de chasse sportive, toute prise projetée est, quoi qu'il adienne ensuite, tenue pour effectuée aux fins de l'emploi de ces étiquettes. Un certain nombre de facteurs peuvent avoir contribué à réduire le nombre de chasses en 1974–1975. Le coût, \$3,500 du chasseur à Paulatuk et \$4,500 à Pond Inlet, peut être prohibitif vu l'état de l'économie. En 1973–1974, la valeur du trophée (la peau de l'ours) dépassait le prix de la partie de chasse (\$3,500): la perspective de ce profit en prime avait de quoi allécher le chasseur sportif. Néanmoins, cette chasse ne peut guère convenir actuellement aux chasseurs américains, les plus nombreux, vu la prohibition de l'importation de la peau d'ours blanc du fait de la loi américaine de 1972 portant protection des mammifères marins. Les Inuit considèrent souvent que le rapport d'une chasse sportive n'est pas à proportion du tracas et des entraves à leur liberté qui s'ensuivent. La baisse du cours de la peau d'ours blanc pourrait amener les chasseurs aborigènes à s'intéresser davantage à la chasse sportive: ils auraient en ce cas lieu d'abaisser le prix de leurs services afin d'attirer un plus grand nombre de clients.

Mesures législatives régissant le commerce des peaux d'ours blanc

La ratification par le Canada en décembre 1974 de l'Accord sur la conservation de l'ours blanc conclu en 1973 a créé aux provinces et territoires l'obligation d'amender en conséquence les mesures pertinentes en vigueur chez elles. Des cinq États signataires, trois, le Canada, la Norvège et l'URSS, ont maintenant ratifié l'Accord, et il est entré en vigueur le 26 mai 1976. On prévoit que les États-Unis et le Danemark le ratifieront dans un proche avenir. Il stipule que les pratiques de gestion devraient se fonder sur les meilleures données biologiques disponibles. Actuellement, le principal problème en est un d'application de ces pratiques en des ressorts où l'exécution des mesures en vigueur ne se fait que difficilement. L'inhibition, du fait de la baisse du cours de la peau d'ours blanc, de la propension à le chasser, peut actuellement faciliter l'application au Québec du contingentement proposé. Smith et Jonkel (1975a et b) ainsi que Stirling et Smith (1976), ont publié des exposés sommaires de la réglementation qui régit le nombre des prises d'ours blanc au Canada.

La ratification par le Canada, en avril 1975, de la Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de flore menacées d'extinction (1973), en vigueur depuis le 1^{er} juillet 1975, entraîne la nécessité d'une surveillance plus étroite de l'exportation d'ours blancs, de peaux et de tout autre produit qui en serait tiré. L'ours blanc relève de l'annexe III, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une espèce dont une des Parties, aux fins d'en empêcher ou restreindre l'exploitation, déclare assujettir le commerce dans son ressort à réglementation restrictive dont l'exécution nécessite la coopération d'autres Parties. Il n'est besoin que d'une retouche à la loi en vigueur des licences d'exportation et d'importation dont l'exécution incombe au ministre de l'Industrie et du Commerce, qu'elle se prête aux dispositions de la convention. L'exportation de tout ours blanc ou partie d'icelui exige maintenant licence d'exportation, tandis qu'on n'avait auparavant besoin de permis que

*La saison de la chasse à l'ours blanc dans les TNO et le Territoire du Yukon va du 1^{er} octobre au 31 mai de l'année suivante.

pour le transport de peaux d'une province à l'autre. La province ou le territoire d'expédition émet la licence d'exportation où l'on énonce date d'exportation, ressort d'expédition, pays destinataire, données sur l'acheteur et renseignements sur les peaux elles-mêmes, y compris taille et numéro d'étiquette. C'est ainsi que les licences pertinentes aux peaux vendues par une maison vancouveroise de vente aux enchères de pelleterie sont émises par la Colombie-Britannique, même dans le cas de peaux en provenance de l'extérieur de la province. Exception faite du Manitoba, on appose à tous les ours blancs tués au Canada une étiquette métallique à verrouillage automatique. Y figurent et le nom de la province ou du territoire d'origine et le numéro dénotant le rang d'émission de l'étiquette. En vertu des dispositions de la Convention, le gouvernement fédéral tient registre de toute exportation légale de peau d'ours blanc. Le problème du commerce illicite, s'il n'est pas pour autant éliminé, n'a probablement que peu d'ampleur.

Conclusion

Rien ne donne à penser que le marché des pelleteries doive changer de quelque temps. Les prix semblent se stabiliser au niveau actuel, légèrement au-dessus de celui qui en 1972 précédait la montée du marché japonais (tableau 7). En 1973, les prix avaient augmenté en flèche, la demande accrue de peaux d'ours blanc ayant alors dépassé l'offre. On a maintenant affaire à l'inverse: les sociétés de vente aux enchères n'arrivent à écouler ni les prises récentes, ni l'important résidu qu'elles ont dû stocker. Il se peut que l'amélioration graduelle de la situation économique s'accompagne d'une demande accrue de pelleteries de luxe, comme les peaux d'ours blanc, mais la perspective est mauvaise d'une reprise tant que le stock n'aura été écoulé ou l'offre réduite (fût-ce par moins de chasse si le volume de la vente ne s'accroît). Pareil état de choses prévaut dans le monde entier: on n'a pu écouler toutes les peaux mises aux enchères à Londres et à Copenhague, cependant que l'important débouché que pourrait être le marché américain reste fermé de par le jeu de clauses de la loi de 1972 portant protection des mammifères marins.

Remerciements

Nous tenons à remercier A. Cleven, de la Compagnie de la baie d'Hudson, et T. Pappas, de la Western Canadian Raw Fur Auction Sales Ltd., des utiles commentaires et données qu'ils nous ont fournis au sujet du commerce de la peau d'ours blanc, ainsi que Russ Hall, du Service de la faune aquatique et terrestre des TNO, M. Soudack, de la Dominion/Soudack Fur Auction Sales Ltd. ainsi que le personnel tant d'autres sociétés de vente aux enchères et que d'organismes des gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux, de leur empressement à nous communiquer une grande part des renseignements exploités ici. Nous remercions de même J.E. Bryant, du Service canadien de la faune, du concours de sa compétence lors de la rédaction du présent rapport.

Références

- Smith, P.A. et C.J. Jonkel. 1975a. Examen du commerce des peaux d'ours blancs au Canada, 1972-1973. Cahier de biologie n° 43 du Service canadien de la faune, 9 p.
- Smith, P.A. et C.J. Jonkel. 1975b. Examen du commerce des peaux d'ours blancs au Canada, 1973-1974. Cahier de biologie n° 48 du Service canadien de la faune, 5 p.
- Stirling, Ian et Pauline Smith. 1976. Polar bear management changes in Canada. IUCN New Series Publication (8p. dact.) (sous presse).

Tableau 1
Marché de la peau d'ours blanc en 1974-1975: offre, vente
et prix (en dollars) aux enchères

Société de ventes aux enchères	Date	Nombre de peaux vendues	Échelle des prix	Prix moyen
Western Canadian (Vancouver)	Janv. 1975	13 (136)*	250-1,000	594
	Fév. 1975	29 (138)	550-1,200	713
	Avril 1975	24 (105)	225- 875	638
	Juin 1975	11 (84)	400- 575	520
		66 (123)	400- 950	631
Total		143 (200)	225-1,200	637
Compagnie de la baie d'Hudson (Montréal)	Mars 1975	31 (148)	50-1,500	418
Total		77 (148)	50-1,500	534
Dominion Soudack (Winnipeg)	Janv. 1975	2	420- 600	510
	Fév. 1975	5	400- 800	580
	Mars 1975	9	400-1,000	606
	Mai 1975	1	500	500
	Oct. 1975	1	700	700
Total		18	400-1,000	587
Ontario Trappers Association (North Bay)		15		304
Gouvernement du Manitoba (Winnipeg)	Avril 1975	12 (12)	52- 850	402
Hudson's Bay and Annings, Londres (Angleterre)	Mars/déc. 1975	26 (91)	497- 904	698
Ministère royal du commerce groenlandais (Copenhague)	Dec. 1974	79 (104)	-1,544	466
Nombre total de peaux d'ours blancs canadiens vendues	1974-1975	291 (484)	50-1,500	585

*Le nombre des peaux offertes aux enchères apparaît entre parenthèses.

Tableau 2
Données sur les prises connues d'ours blanc au Canada en
1973-1975

Ressort	1973-1974		1974-1975	
	Contingent recommandé	Prises	Contingent recommandé	Prises
TNO	477	475	475*	464
Ontario	30	26	30	18
Manitoba	35	7	35	11
Terre-Neuve	0	0	0	0
Québec	20	71	42	66
Yukon	6	4	6	0
Total	568	583	588	559

*Contingent ajusté à la suite d'une surexploitation en 1973-1974.

Tableau 3

Comparaison des prix moyens (en dollars) aux enchères
des peaux d'ours blanc en 1973-1974 et en 1974-1975

Société de vente aux enchères	1973-1974	1974-1975	diminution (%)
Western Canadian	1,513	637	58
Compagnie de la baie d'Hudson	1,570	534	66
Ministère royal du commerce groenlandais	1,224	466	62
Moyenne (de toutes les sociétés de vente aux enchères offrant des peaux canadiennes)	1,374	585	57

Tableau 4

Prix moyen connu (en dollars) payé aux chasseurs pour les
peaux d'ours blanc en 1973-1974 et 1974-1975. Le nom-
bre des peaux apparaît entre parenthèses

Établissement	1973-1974	1974-1975	diminution (%)
Arctic Bay, TNO	1,686 (10)	959 (11)	43
Broughton Island, TNO	1,193 (15)	607 (14)	49
Cambridge Bay, TNO	691 (4)	500 (14)	28
Cape Dorset, TNO	1,083 (6)	675 (4)	38
Chesterfield Inlet, TNO		325 (2)	
Clyde River, TNO	1,147 (37)	738 (37)	36
Coppermine, TNO		65 (1)	
Coral Harbour, TNO	1,576 (58)	809 (64)	49
Eskimo Point, TNO		953 (8)	
Frobisher Bay, TNO	1,167 (3)	250 (1)	79
Gjoa Haven, TNO		333 (10)	
Grise Fiord, TNO		579 (7)	
Igloolik, TNO	600 (4)	451 (8)	25
Lake Harbour, TNO		700 (1)	
Pangnirtung, TNO	1,450 (4)	357 (7)	75
Pelly Bay, TNO		200 (6)	
Pond Inlet, TNO	1,590 (5)	566 (11)	64
Port-Harrison, Qué.		550 (1)	
Rankin Inlet, TNO		475 (2)	
Repulse Bay, TNO	885 (13)	388 (12)	56
Resolute, TNO		573 (8)	
Sachs Harbour, TNO		690 (15)	74
Sanikiluaq, TNO	1,409 (16)	373 (7)	56
Spence Bay, TNO	1,420 (8)	620 (11)	61
Tuktoyaktuk, TNO	1,880 (17)	735 (10)	
Moyenne (tous établissements)			

Tableau 5

Prix en dollars payé pour des peaux de tailles diverses aux ventes de pelleteries de la Compagnie de la baie d'Hudson en 1974-1975

Taille*	Nombre de peaux	Échelle des prix	Prix moyen
XXXL (>405 cm)	18	350-1,500	807
XXL (345-405 cm)	18	330-1,300	682
XL (290-345 cm)	29	150- 800	418
L (255-290 cm)	9	75- 400	208
LM (215-255 cm)	3	50- 200	108
Toutes peaux	77	50-1,500	534

*Taille de la peau = sa longueur plus sa largeur.

Tableau 6

Nombre de chasseurs sportifs par établissement en 1974-1975

Établissement	Nombre d'étiquettes alloué	Chasseurs sportifs	Chasses fructueuses
Paulatuk	3	3	2
Pond Inlet	1	1	0
Total	4	4	2

Tableau 7

Prix moyen connu (en dollars) payé aux chasseurs pour des peaux d'ours blanc en 1971-1975. Le nombre des peaux apparaît entre parenthèses

Établissement	1971-1972	1972-1973	1973-1974	1974-1975
Broughton Island	317 (16)	495 (11)	1,193 (15)	607 (14)
Clyde River	432 (40)	448 (23)	1,147 (37)	738 (37)
Pangnirtung	413 (8)	844 (8)	1,450 (4)	357 (7)
Tuktoyaktuk	585 (17)	666 (17)	1,880 (17)	735 (10)
Moyenne	440 (81)	574 (59)	1,344 (73)	672 (68)

